



Car-jacking d'un véhicule où il n'y a aucun témoin oculaire

Par **ammar**, le **09/06/2008** à **18:24**

un assuré déclare le vol de son véhicule suivi d'agression le 15/6/2007 et présente un certificat médical daté du 23 juillet 2007 (soit 38 jours après les faits) ce certificat médical de complaisance précise que le vol a eu lieu le 16 juin 2007 vers 22 heures. L'assurance doute du sinistre et ne veut pas rembourser (intéressé assuré en double assurance l'une en simple responsabilité civile en cours puis une autre en tous risques. que doit-il faire en pareil cas, merci

Par **jeetendra**, le **09/06/2008** à **19:44**

bonsoir, il n'y a rien à faire face à une tentative de fraude à l'assurance punie pénalement et non pris en charge par l'assureur surtout [fluo]si la fraude est avérée[/fluo] c'est 5 ans de prison et 375000 euros d'amende, dans tous les cas c'est à l'assureur d'apporter la preuve qu'il y a eu fraude lors de la déclaration du sinistre, cordialement